

CENTRE DE GESTION DES VOSGES

1 Chemin de l'Orée du Bois 88390 UXEGNEY – Tel : 03.29.35.63.10 – Fax : 03.29.35.50.72



Réunion du Conseil d'administration

Séance du 16 juillet 2026

Date de convocation : 01 Juillet 2026

Nombre de membres

- ✕ 21 en exercice
- ✕ 21 présents et représentés
- ✕ 21 votants

L'an deux mil vingt-six, seize juillet à 09h00.

Le Conseil d'Administration légalement convoqué s'est réuni au Centre de Gestion des Vosges, 1 chemin de l'Orée du Bois (88390 UXEGNEY) sous la présidence de M. BALLAND Michel, Conseiller municipal de THAON LES VOSGES, Maire honoraire de GIRMONT.

Etaient présents en présentiel :

M. ALLAIN Francis (Maire de CHAVELLOT), Mme AUBRY Brigitte (Conseillère Municipale de LAMARCHE), M. BALLAND Michel (Conseiller municipal de THAON LES VOSGES, Maire honoraire de GIRMONT), M. BEGEL Jean-Pierre (Conseiller Municipal à LES FORGES), M. BERNARD Daniel (Maire de FIGNEVELLE), Mme CLAUDE-PITET Mireille (3^{ème} adjointe au maire de DOGNEVILLE), M. Philippe CLAUDON (Maire de BELLEFONTAINE), M. DAVAL Franck (Maire de PORTIEUX), M. DEMENGEON Jean-François (Maire de ARCHETTES), M. DURAIN Ludovic (Maire de BRUYERES), M. GAILLOT Thierry (Maire de VINCEY), Mme GIRARDI Frédérique (Adjointe au Maire de LA BRESSE), M. HOCQUAUT Vincent (Maire de LAVELINE-DU-HOIX), M. LEMESLE Christophe (Président de la 2C2R), M. MATHIS Didier (Conseiller Municipal à UXEGNEY), M. PIERRAT Benoit (Vice-Président de la CA de SAINT-DIE-DES-VOSGES), Mme PREAUT Marine (Adjointe au Maire de MIRECOURT), M. Marc WEBER (Conseiller Municipal de LERRAIN) et Mme ZIMMER Hélène (Maire de DOMVALLIER) formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

M. BALAUD Frédéric (Maire de LERRAIN), Mme PIAGET Françoise (Maire de CHATEL SUR MOSELLE) et Mme SOUDIERE Annabelle (Vice-Présidente de la CA de SAINT-DIE-DES-VOSGES).

Pouvoirs :

M. BALAUD Frédéric (Maire de LARRAIN) à M. WEBER Marc (Conseiller Municipale à LERRAIN), Mme PIAGET Françoise (Maire de CHATEL SUR MOSELLE) à M. GAILLOT Thierry (Maire de VINCEY) et Mme SOUDIERE Annabelle (Vice-Présidente de la CA de SAINT-DIE-DES-VOSGES) à M. Michel BALLAND (Conseiller municipal de THAON LES VOSGES, Maire honoraire de GIRMONT).

Etaient présents également :

M. SCHEER Frédéric (Directeur Général du CDG88), Mme Yannick GRASSER-CHAMBRE (Directrice Adjointe des Services), M. VILLEMIN Pascal (Payeur Départemental), M. BARDET Brian (Directeur du Pôle Développer l'Attractivité et Innover), Mme KARM Emilie (Directrice du Pôle Sécuriser vos Procédures Administratives et Juridiques), Mme ROCHOTTE Géraldine (Directrice du Pôle Structurer les Organisations et Mobiliser les Talents), Mme VALDENNAIRE Brigitte (Responsable Carrières et Instances Paritaires) et Mme BOURGEOIS Amandine (Responsable et Coordinatrice des protocoles et assemblées).

Désignée en qualité de secrétaire de séance :

Mme Marie PREAUT (Adjointe au Maire de MIRECOURT).

2026/36. Détermination de l'ordre de remplacement du Président par les Vice-présidents

- Vu le Code général de la fonction publique,
- Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion de la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 21,
- Vu la délibération n° 2026/32 16 juillet 2026 du Conseil d'administration du CDG 88 relative à l'élection du Président du CDG 88,
- Vu la délibération n°2026/33 fixant le nombre de Vice-Présidents et Vice-Présidentes,
- Vu la délibération n°2026/34 élisant les Vice-Présidents et Vice-Présidentes du CDG88,

Considérant que le Conseil d'administration détermine l'ordre dans lequel les Vice-Présidents et les Vice-Présidentes peuvent être appelés à remplacer le Président en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier ou de vacance du poste,

Considérant l'élection de Monsieur Michel BALLAND, Conseiller Municipal de THAON LES VOSGES, en qualité de Président du CDG 88,

Considérant l'élection de Monsieur Thierry GAILLOT, Maire de VINCEY en qualité de 1^{er} Vice-Président du CDG 88, de Monsieur Didier MATHIS, Conseiller Municipal de UXEGNEY, en qualité de 2^{ème} Vice-Président du CDG 88, de Madame Annabelle SOUDIERE, Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération de SAINT-DIE-DES-VOSGES en qualité de 3^{ème} Vice-Présidente du CDG 88 et de Madame Hélène ZIMMER, Maire de DOMVALLIER, en qualité de 4^{ème} Vice-Présidente du CDG 88,

**Les membres du Conseil d'administration,
Après un large débat,
À l'unanimité**

- Actent, qu'en cas d'absence ou d'empêchement du Président ou de vacance du poste, il est remplacé par le 1er Vice-Président puis par les Vice-Présidents et Vice-Présidentes dans l'ordre fixé aux procès-verbaux annexés à la présente délibération.

Date d'effet de la délibération : 16/07/2026

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

**M. BALLAND Michel
Président du Centre Départemental de Gestion des Vosges
Conseiller Municipal de THAON LES VOSGES
Maire honoraire de GIRMONT**



Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en Préfecture le (visa), et de la publication le 31/07/2026

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans, situé 5 place de la Carrière 54000 NANCY dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>